

Ecole publique de Cercottes

Madame, Monsieur,

Toute notre équipe vous souhaite une excellente rentrée

Ecole primaire : 02-38-75-40-58
Ecole maternelle : 02-38-75-49-75

Horaires :

Classe le lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi
Ouverture des portes : 8h20 et 13h20
Classe de : 8h30 à 11h30
13h30 à 15h45

Respect des horaires :

Pour ne pas perturber la mise en route de la journée, il est nécessaire de respecter ces horaires. Si toutefois, votre enfant arrivait en retard, veuillez l'accompagner et passez par le bureau de direction, un enseignant viendra vous ouvrir (le portail est fermé à partir de 8h35).

Absence des élèves :

En cas d'absence de votre enfant, merci, de bien vouloir **impérativement** pour des raisons de sécurité et de responsabilité des uns et des autres :

- 1) Prévenir le matin avant 10h00 par téléphone ou en donnant un mot confié à un autre enfant. Si cela n'est pas fait, nous sommes contraints de chercher à vous joindre pour confirmer l'absence de votre enfant.
- 2) Justifier par écrit sur le cahier de correspondance le motif de l'absence.

Toute demande d'absence prolongée doit avoir des motifs sérieux et légitimes (le départ hors période scolaire est particulièrement handicapant pour les enfants et ne serait être un motif valable). Une demande doit être faite par courrier adressé à la directrice qui transmet ensuite à Mme l'Inspectrice de l'éducation nationale.

Sécurité aux abords de l'école :

Les élèves venant à vélo doivent en descendre pour entrer dans la cour (merci de vérifier que le vélo de votre enfant possède une lumière pour voir et être vus, le port d'un casque est conseillé).
Les chiens, même tenus en laisse, sont interdits dans la cour et à l'intérieur de l'établissement.

Assurance scolaire :

Toutes les familles doivent être en possession d'un contrat d'assurance responsabilité civile qui couvre les dommages causés à autrui par leur enfant ; toutefois, pour toute activité à caractère facultatif (sortie, visite.....), une assurance INDIVIDUELLE CORPORELLE est obligatoire. Vous devez donc :
-soit fournir une attestation certifiant que votre enfant est assuré à la fois en responsabilité civile et en individuelle corporelle ;
-soit souscrire une assurance scolaire qui complètera votre contrat familial.
Les assurances doivent nous être remises au plus tard le 15 septembre

Rencontre parents – enseignants :

Comme chaque année, les enseignants de l'école feront une réunion d'informations concernant leur classe (effectifs, organisation pédagogique.....). La date de ces réunions vous sera communiquée sur le carnet de correspondance.

Si vous désirez rencontrer les enseignants individuellement ; il est préférable de prendre un rendez-vous. En effet, le moment pour accueillir les enfants le matin (8h20) et l'après-midi (13h20) n'est pas le plus approprié pour rencontrer le maître de votre enfant (celui-ci peut-être occupé par exemple à surveiller la cour.) Pour les problèmes mineurs n'hésitez pas à écrire un mot sur le carnet de correspondance.

La directrice est déchargée tous les lundis et peut donc vous rencontrer ce jour-là.

Carnet de correspondance :

Ce cahier permet de faire passer les informations entre l'école et les familles. Pensez à le consulter de façon régulière et à le signer, ce qui permet à l'enseignant de savoir si tous les renseignements vous sont parvenus.

Cantine et garderie :

Pour les plus jeunes enfants, en début d'année, il n'est pas toujours facile pour eux de se rappeler s'ils mangent à la cantine ou s'ils doivent aller en garderie. Rappelez-lui ou bien écrivez-le sur le carnet de correspondance.

La gestion de la cantine et de la garderie ne dépend pas de la responsabilité de l'école. En cas de souci, contactez la mairie.

Fiche de renseignements :

Une fiche de renseignements vous a été transmise, elle doit être rendue le plus rapidement possible. Merci dans l'intérêt de votre enfant de la remplir avec le plus grand soin (en particulier les numéros de téléphone).

Attention, en maternelle votre enfant ne sera confié qu'aux personnes figurant sur cette liste. Pensez à noter aussi les frères et sœurs susceptibles de les emmener (à partir du CM). Si exceptionnellement une autre personne devait venir le chercher, prévenir l'enseignant par écrit et si possible lui présenter cette personne.

Pour les élèves de primaire, nous vous demanderons de remplir une fiche nous spécifiant si votre enfant rentre seul ou non le midi et/ou le soir. Attention si cette fiche n'est pas renseignée, votre enfant ira à la cantine puis à la garderie.

Si vous devez venir chercher votre enfant pendant le temps scolaire (à cause d'un rendez-vous par exemple), veuillez faire une décharge de responsabilité pour l'enseignant concerné.

Coopérative scolaire :

Une participation de 8 euros par enfant est demandée (12 pour 2 enfants, 16 pour 3 enfants). La coopérative permet de financer les voyages, des sorties éducatives, l'achat de matériel pédagogique (fichier musical, ballons, logiciels, matériel pour nos journées banalisées....), ainsi que l'achat des livres pour la BCD.

Si toutefois, vous estimez la somme trop importante, vous pouvez également participer à la hauteur du montant que vous souhaitez.

Parasites :

Aucune école n'est à l'abri des poux. Soyez vigilants et en cas d'infection, prévenez les enseignants et traitez la chevelure de votre enfant.

Calendrier des vacances scolaires 2014/2015 :

Toussaint : du vendredi (soir) 17 octobre 2014 au lundi (matin) 03 novembre 2014

Noël : du vendredi (soir) 19 décembre au lundi 2014 (matin) 5 janvier 2015

Hiver : du vendredi (soir) 20 février 2015 au lundi (matin) 9 mars 2015

Printemps : du vendredi (soir) 24 avril 2015 au lundi (matin) 11 mai 2015

Été : vendredi (soir) : 3 juillet 2015

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements.

En vous souhaitant une bonne rentrée
La directrice, Mme Foucher

Signature des parents